

## **Intervention de Sabine Baietto-Beysson, directrice générale de l'Anah**

**Les Ateliers de l'Anah  
mercredi 21 octobre 2009**

Je me réjouis de la participation importante, en nombre et en qualité, à ces Ateliers 2009 de ce qu'il faut désormais considérer au sens large le réseau Anah, depuis les agents en DDE aux Collectivités délégataires de compétence, en passant par les DREAL et les Opérateurs. C'est une tradition qui est en train de s'instaurer, nous retrouver pour des échanges métier, en prélude à nos entretiens annuels destinés à débattre des grands enjeux qui légitiment notre intervention.

Sans prétendre apporter des conclusions à vos échanges, je souhaite revenir sur la transformation engagée depuis un an.

### **2009 : les arbitrages de la réorganisation de l'action territoriale**

Le contexte vous le connaissez et vous le vivez : RGPP, préfet délégués, DREAL, DDT.

Ce n'est pas une mince réforme pour l'Anah comme pour l'Etat. Je sais bien qu'elle se rajoute à celles que vous vivez sur vos territoires du côté de l'Etat et sans doute celles que vous vivrez prochainement du côté des Collectivités. Mais chacun a désormais conscience de la nécessité de maîtriser la dépense publique et d'accroître son efficacité. Bien sur, dans toute réforme, on cumule d'abord les résistances au changement, et les inconvénients pratiques avant d'en récolter les fruits. Mais je suis convaincue, après avoir mené les concertations nécessaires, recueilli l'arbitrage de Benoist Apparu, que nous allons dans le bon sens, malgré les difficultés concrètes qu'elle peut créer ici ou là : pendant cette transition, les problèmes individuels se cumulent avec les changements de mode de fonctionnement et les amplifient.

Pour les services propres de l'Anah, la réorganisation en cours se traduit de manière visible par la suppression des missions territoriales et la ré-articulation de nos relations avec l'Etat et les Collectivités. Le but est de clarifier les rôles et les responsabilités, en faisant de la politique de l'habitat privé un volet de la politique de l'habitat tout court : cela crée de nouvelles exigences, cela suppose un effort d'adaptation, mais cette appropriation par les préfets est de mon point de vue un gage de pérennité.

Pour vous, il s'agit du redéploiement des responsabilités budgétaires, contractuelles, de l'instruction et le renforcement du rôle de conseil et de suivi-animation des Opérateurs.

L'Anah se transforme avec vous, non seulement l'action territoriale mais également nos principaux dispositifs.

Le cas de l'humanisation, nouveau champ de compétence, est l'un de ces nouveaux dispositifs sur lequel, au travers de quelques instructions, il était urgent d'échanger. Je ne pense pas trahir la pensée du préfet Régnier si je dis que l'action de l'Anah est appréciée en ce qu'elle combine rigueur dans la gestion des crédits et pragmatisme dans l'action. Nous avons veillé à assurer la continuité dans la gestion des MOUS. Nous assumerons demain la gestion des crédits de RHI.

L'année 2009 marque la fin du plan de cohésion sociale, qui avait introduit la notion de loyers maîtrisés et de lutte contre la vacance.

En 2010, nos deux axes principaux seront l'habitat dégradé, dont le PNRQAD, et le développement durable dans ses différentes composantes mais sur des cibles très prioritaires : handicap et précarité énergétique, en complément des dispositifs de droit commun.

Nos contrats avec les territoires vont devoir aussi être revus pour réussir l'alchimie entre les moyens et objectifs nationaux qui justifient l'action de l'Anah avec les projets territoriaux portés par les élus. La simplification des aides, en relation avec ces priorités est indispensable pour redonner la lisibilité et fonder ce nouveau partenariat. Il est urgent de rendre les règles « *appropriables* » par tous les acteurs du réseau, encore plus quand celui-ci est également en transformation.

Pour nous et pour vous, nous avons un besoin collectif de retrouver des repères et des marques afin de situer clairement les champs de nos responsabilités respectives.

C'était le premier objectif de ces ateliers et sans dévoiler de secrets, je pense que ce message sera présent demain.

### **Le Plan 2010-2011**

Deuxième objectif ou message de ces ateliers : comment allons nous mener ensemble la suite du projet Anah ?

Déjà, nous avons installé dans le paysage la chaîne de programmation des crédits : le décret responsabilise les préfets de région et du même coup les DREAL sur la programmation des crédits, dans la continuité de leur action habituelle sur le parc social : c'est un enrichissement de leur mission, même si certaines avaient déjà perçu la nécessité de traiter les crédits à l'habitat social dans une logique de marché.

Attention, pour nous, il n'est pas question de simplifier d'un côté pour compliquer de l'autre : les DDT, les textes sont clairs, sont responsables de la négociation des contrats avec les collectivités, tout comme de l'instruction des aides.

Nous avons choisi de supprimer un échelon intermédiaire qui servait d'interface entre l'Anah centrale et les territoires, la responsabilité d'organiser les nouveaux circuits d'échange en garantissant la continuité du service. Nous avons, dans le même esprit, veillé à alléger, ou à tout le moins ne pas alourdir, la tâche des services instructeurs : pas de nouveau régime pour la relance, évolution du rôle des CLAH, gestion des conventions de réservation déléguée aux CIL. Demain, nous allons apporter une simplification très attendue du régime des aides.

Nous développons de nouveaux outils pour sécuriser les procédures. L'atelier concernant les systèmes d'information a permis de présenter le guide interactif de l'instruction, l'extranah, les interfaces avec opérateurs et les délégations de type 3. J'y crois beaucoup plus qu'à l'empilement des guides ou des instructions classiques. Celles-ci restent juridiquement indispensables, mais il faut constamment les faire vivre et assurer leur mise en cohérence au sein d'un outil alimenté en permanence par des référentiels issus de l'expertise de l'Anah et de tout le travail d'évaluation et de capitalisation des expériences de terrain.

Nous devons aussi structurer l'organisation en désignant des points d'entrée opérationnels de part et d'autre.

- Côté Anah, c'est le **pôle d'appui** : vous aurez, à partir du mois de novembre une adresse mail à laquelle les correspondants Anah pourront saisir le pôle qui doit prendre progressivement le relais des conseillers techniques dans les territoires et servir de point d'entrée
- Côté services d'instruction, nous avons besoin d'identifier ces correspondants, Anah en collectivité ou en DDT qui soient des référents sur le régime des aides. C'est en gros la fonction des **anciens DLA**. Il est essentiel que cette fonction soit bien distinguée dans le réseau comme interlocuteur en DDT. Je demanderai la mise en place des procédures qui structureront nos relations, au delà des instructions classiques.

Nous mettrons les moyens nécessaires au déploiement d'un programme de formation et de qualification avec une priorité immédiate pour les DREAL.

Ce programme sera complété par des réunions avec les services de l'Etat et des Collectivités pour installer la procédure contractuelle. Je suis également disposée, si nécessaire, à y participer aux côtés de la DAT. Je compte sur vous pour relayer le message que les politiques de l'habitat privé de demain l'Anah seront le fruit d'une construction commune, où l'innovation et l'expérimentation sont davantage mises en oeuvre par le local que décrétées par le niveau national de l'Anah.

Pour les Collectivités, l'Anah reste bien un partenaire fidèle qui offre des matériaux de base pour construire des projets ouverts à l'inventivité des partenaires locaux.

Je tenais à souligner ce deuxième message.

Plus que jamais, l'Anah constitue une réponse territoriale de base aux enjeux de l'habitat privé.

A côté de son partenariat de rigueur et d'efficacité qu'elle doit à ses tutelles sur la période 2010-2012 et à son Conseil d'administration, son projet est d'être une Agence plus ouverte sur l'initiative des Collectivités et des membres de son réseau. Ce type de réunion nous permet de faire passer ce message et de partager autour de nos objectifs communs, je vous remercie pour votre participation et je félicite tous ceux qui l'ont préparée depuis des mois, et contribué à son succès.